

CHAPITRE

5

Réseau de l'éducation

Situation financière et reddition de comptes des entités

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
de la Science et de la Technologie (MESRST)

Commissions scolaires (CS)

Cégeps

Universités

Situation financière des entités

- La majorité des revenus des entités du réseau de l'éducation provient de subventions du MELS ou du MESRST.

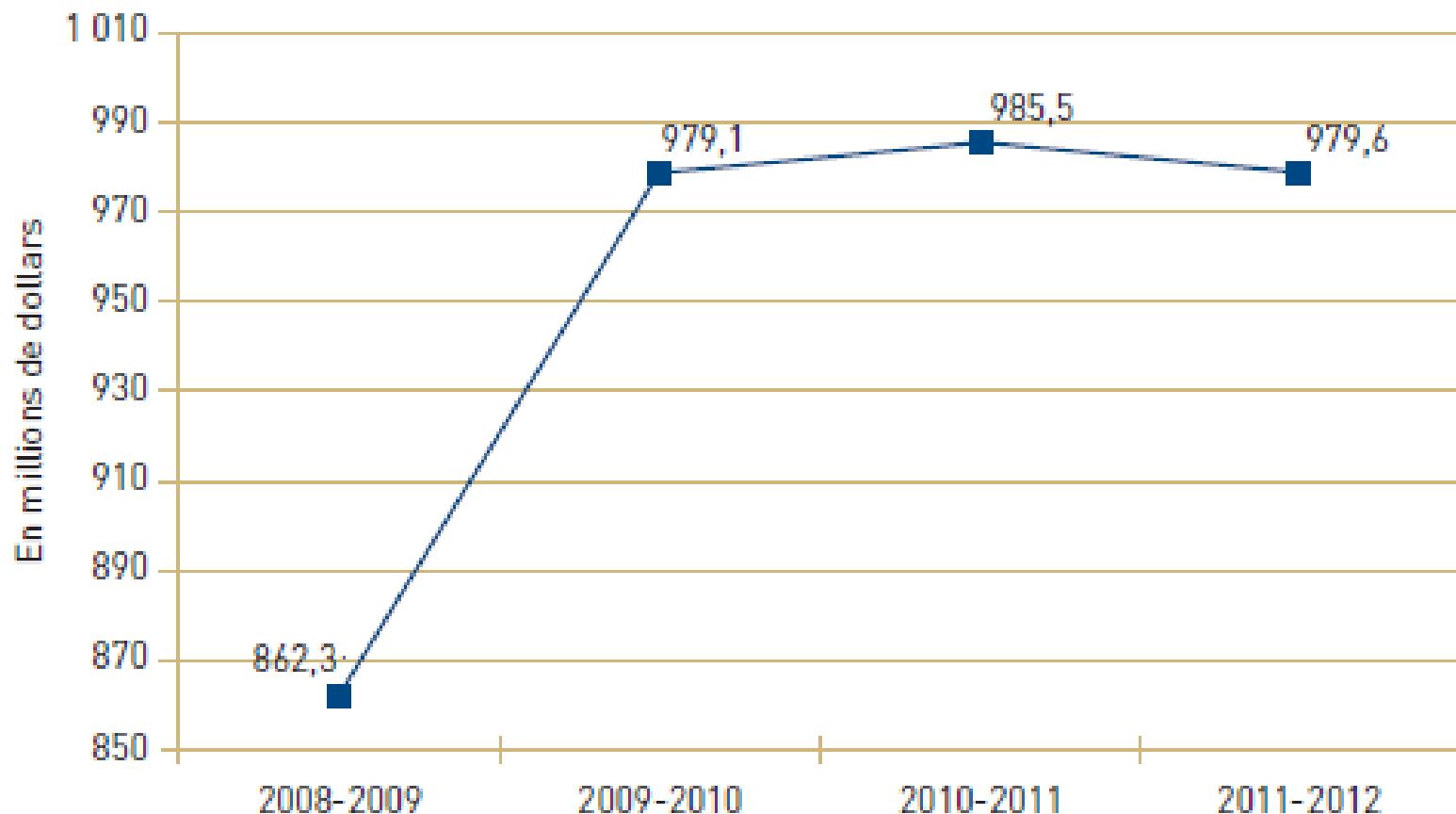
Tableau 1 Subventions accordées par le MELS et le MESRST (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Commissions scolaires	7 876	8 129	8 194
Cégeps	1 792	1 812	1 788
Universités	2 750	2 897	3 162
Total	12 418	12 838	13 144

- Au 31 mars 2012, les subventions accordées représentaient
 - 77 % des revenus des CS
 - 83 % des revenus des cégeps
 - et 59 % des revenus des universités.

Réseau des commissions scolaires

Figure 2 Surplus cumulé des commissions scolaires

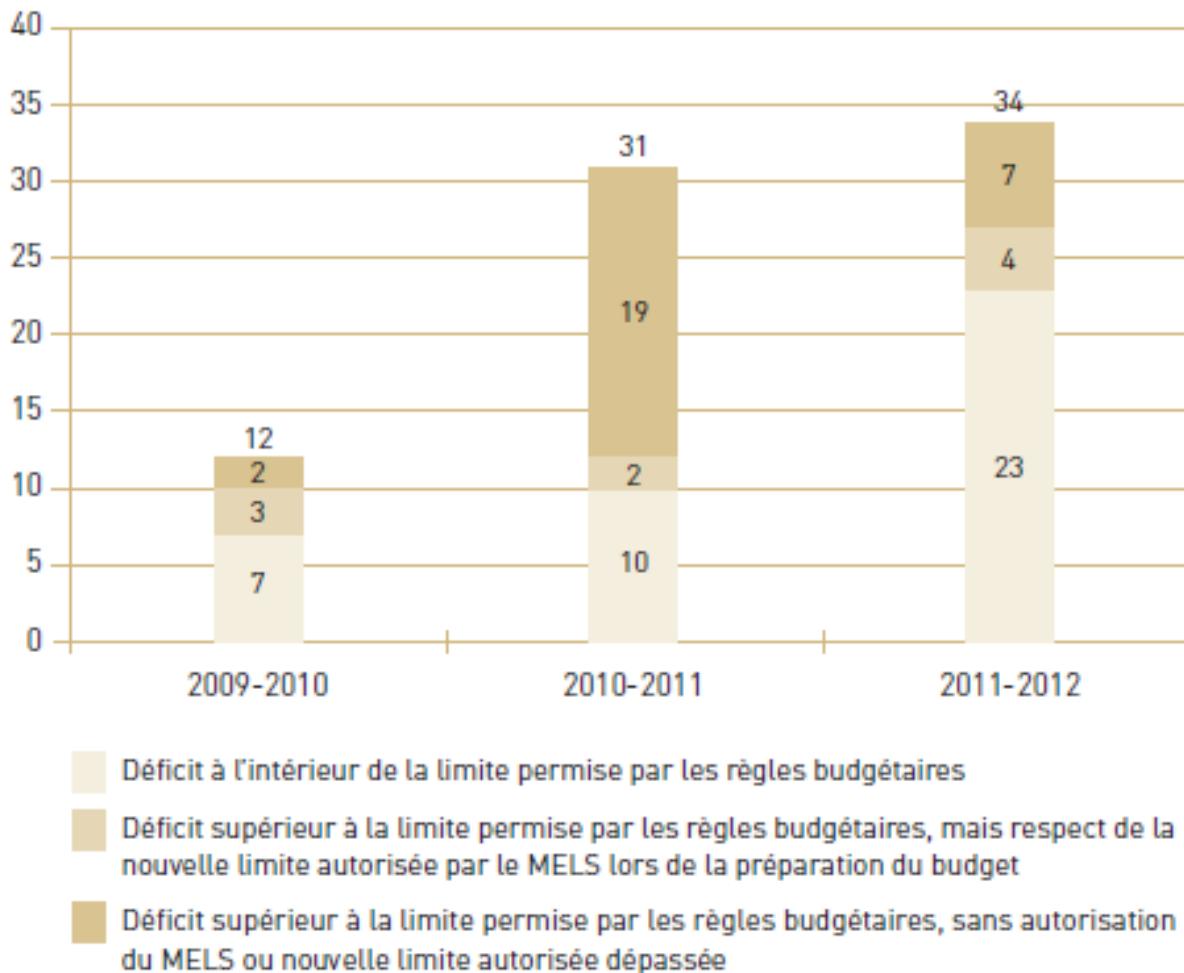


Réseau des commissions scolaires (suite)

- Les règles budgétaires de fonctionnement permettent aux CS d'enregistrer un déficit à l'intérieur des limites suivantes
 - 10 % du surplus cumulé au 30 juin 2008 pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011
 - 10 % du surplus cumulé au 30 juin 2010 (exclusion faite de la valeur nette comptable des terrains) pour l'exercice 2011-2012
 - et 22 % du surplus cumulé au 30 juin 2011 (exclusion faite de la valeur nette comptable des terrains) pour l'exercice 2012-2013.
Ce taux de 22 % peut être majoré d'un taux additionnel variable par CS, lequel vise à couvrir l'effort budgétaire exigé pour 2012-2013, jusqu'à un taux maximum de 32 %. Cette majoration par CS est déterminée par le MELS.

Réseau des commissions scolaires (suite)

Figure 4 Nombre de commissions scolaires ayant réalisé un déficit annuel



Réseau des commissions scolaires (suite)

- Deux constats découlant de la figure 4
 - Le nombre de CS ayant terminé leur exercice avec un déficit annuel est passé de 12 en 2009-2010 à 34 en 2011-2012. L'an dernier, presque la moitié des CS (34 sur 71) a enregistré un déficit.
 - Deux CS en 2009-2010, 19 en 2010-2011 et 7 en 2011-2012 ont présenté un déficit annuel supérieur à la limite permise par les règles budgétaires, sans avoir obtenu du MELS l'autorisation requise ou la nouvelle limite autorisée par celui-ci a été dépassée.
- Recommandation au MELS
 - Prendre les mesures nécessaires pour que toutes les commissions scolaires respectent les exigences imposées, tant en ce qui concerne leur budget que leurs résultats financiers.

Réseau collégial

- Au 31 juin 2012, les cégeps disposaient globalement d'un surplus cumulé avoisinant 150 M\$.
- Pour les exercices 2009-2010 à 2011-2012, trois cégeps n'ont pas respecté les exigences de leur loi constitutive puisqu'ils ont présenté un déficit cumulé dans leurs états financiers.

Tableau 3 Cégeps ayant un déficit cumulé dans leurs états financiers audités (en milliers de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Cégep de la Gaspésie et des Îles	187	258	136
Collège d'Alma	s.o.	s.o.	492
Collège de Maisonneuve	3 386	s.o.	s.o.

Réseau collégial (suite)

- Recommandations au MESRST
 - Prendre les mesures nécessaires afin que tous les cégeps respectent les exigences prévues dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et le *Régime budgétaire et financier des cégeps* concernant la préparation du budget annuel et les résultats financiers annuels.
 - Clarifier le *Régime budgétaire et financier des cégeps* concernant les exigences en matière d'équilibre budgétaire.

Réseau universitaire

- Les universités disposent d'une plus grande marge de manœuvre que les commissions scolaires et les cégeps en matière d'équilibre budgétaire et financier.
 - Les règles budgétaires stipulent : « Les surplus appartiennent aux établissements d'enseignement universitaire et les déficits sont à leur charge. »
 - La possibilité de faire un déficit est donc prévue dans les règles budgétaires.

Réseau universitaire (suite)

- La quasi-totalité des universités utilise la comptabilité par fonds, ce qui complexifie l'analyse des résultats et de la situation financière.
- Les fonds les plus courants sont
 - le fonds de fonctionnement
 - le fonds des immobilisations
 - le fonds avec restriction
 - et le fonds de dotation.

Réseau universitaire (suite)

Tableau 4 Situation financière des universités (en milliers de dollars)

	2009-2010			2010-2011 (11 mois) ¹			2011-2012		
	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou l'actif net ²	Total des soldes de fonds ou actif net à la fin	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou l'actif net ²	Total des soldes de fonds ou actif net à la fin	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou l'actif net ²	Total des soldes de fonds ou actif net à la fin
	A	B	C	D	E	F (C+D+E)	G	H	I (F+G+H)
McGill	5 654	(693 338)	952 357	84 365	113 303	1 150 025	32 629	(280 699)	901 955
HEC	520	(27 612)	75 980	1 710	4 273	81 963	(721)	11 165	92 407
Concordia	(15 352)	(8 830)	48 765	8 750	3	57 518	18 739	851	77 108
UdeM	28 516	(474 074)	21 241	(17 292)	(19 113)	(15 164)	18 518	2 193	5 547
Bishop's	(1 972)	(18 014)	(17 388)	(760)	(168)	(18 316)	(1 940)	(2 898)	(23 154)
Polytechnique	5 205	(102 658)	(45 388)	5 491	—	(39 897)	(1 375)	—	(41 272)
Sherbrooke	(8 956)	(168 843)	(143 682)	(5 651)	625	(148 708)	5 409	133	(143 166)
Laval	(43 057)	(330 122)	(273 126)	(34 311)	7 622	(299 815)	(4 866)	(2 813)	(307 494)
UQ ³	26 721	(744 884)	(502 676)	(30 389)	3 700	(529 365)	(46 387)	(21 666)	(597 418)
Total	(2 721)	(2 568 375)	116 083	11 913	110 245	238 241	20 006	(293 734)	(35 487)

1. En 2010, l'Université Bishop's avait une fin d'année au 30 juin. En 2011, son exercice a donc été de 10 mois, comparativement à 11 mois pour les autres établissements.

2. Les autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou l'actif net correspondent aux redressements et aux modifications comptables, aux dotations et aux autres éléments non pris en considération dans l'état des résultats.

3. Les données des universités constituantes, écoles supérieures et institut de recherche de l'Université du Québec ainsi que celles du siège social sont présentées dans le tableau 18 de l'annexe 3.

HEC Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

UdeM Université de Montréal

UQ Université du Québec

Réseau universitaire (suite)

Constats découlant du tableau 4

- L'adoption des PCGR par les universités en 2009-2010 a réduit les soldes de fonds ou l'actif net de 2 568 M\$.
- Il existe des différences importantes entre la situation financière des universités.
 - Au 30 avril 2012, l'actif net de l'Université McGill était de 902 M\$.
 - Au 30 avril 2012, le total des soldes de fonds de l'Université Laval affichait un déficit de 307 M\$.
- Quatre universités affichaient un excédent des produits sur les charges de 75 M\$ en 2011-2012.
- Cinq universités présentaient une insuffisance des produits sur les charges de 55 M\$ en 2011-2012.

Réseau universitaire (suite)

Subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire

- Le MESRST réserve une somme dont l'octroi est conditionnel à l'atteinte de l'équilibre financier annuel par les établissements universitaires.
- Pour effectuer son calcul aux fins de l'attribution de la subvention, le ministère fait des ajustements aux résultats déterminés selon les états financiers.
- Les universités ont droit à la subvention conditionnelle lorsqu'elles respectent l'une des conditions suivantes
 - des résultats annuels en surplus selon le calcul du MESRST
 - des résultats annuels déficitaires selon le calcul du MESRST, mais un solde du fonds de fonctionnement suffisant pour combler le déficit
 - des résultats annuels déficitaires selon le calcul du MESRST, mais associés à l'engagement d'adopter des mesures ou un plan de redressement
 - ou des résultats annuels déficitaires selon le calcul du MESRST, mais inférieurs à ceux prévus dans le plan de redressement en vigueur.

Réseau universitaire (suite)

- Cette subvention représentait
 - 250,7 M\$ en 2009-2010
 - 235,7 M\$ en 2010-2011 (11 mois)
 - et 250,7 M\$ en 2011-2012.
- Cette subvention conditionnelle n'est pas attribuée en fonction d'un réel équilibre budgétaire au sens comptable du terme.
- Une université peut cumuler des déficits importants dans son fonds de fonctionnement tout en recevant cette subvention année après année.

Réseau universitaire (suite)

Tableau 6 Subvention conditionnelle à l'Université de Sherbrooke au 30 avril 2011 (en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Autres fonds	Total
États financiers audités				
Solde de fonds au début	(171 494)	27 116	696	(143 682)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	14 621	(20 187)	(85)	(5 651)
Virements interfonds	(17 984)	17 984	–	–
Autres éléments faisant varier le solde de fonds	–	537	88	625
Sous-total	(3 363)	(1 666)	3	(5 026)
Solde de fonds à la fin	(174 857)	25 450	699	(148 708)
Calcul des résultats annuels aux fins de l'attribution de la subvention				
Excédent des produits sur les charges	14 621			
Virements interfonds	(17 984)			
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	3 584			
Résultats annuels selon le calcul du MESRST	221			

Réseau universitaire (suite)

- Constats découlant du tableau 6
 - Selon le calcul du MESRST, les résultats annuels du fonds de fonctionnement de l'Université de Sherbrooke affichaient un surplus de 0,2 M\$ au 30 avril 2011.
 - Elle a donc eu droit à une subvention conditionnelle de 22,8 M\$ même si ses états financiers audités présentaient les trois caractéristiques suivantes
 - une insuffisance des produits sur les charges de 5,7 M\$ pour l'ensemble des fonds
 - une augmentation de 3,4 M\$ du solde déficitaire de son fonds de fonctionnement
 - et une hausse de 5,0 M\$ du solde déficitaire pour l'ensemble des fonds.
- En 2009-2010 et en 2010-2011, toutes les universités ont reçu la subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Réseau universitaire (suite)

- Recommandation au MESRST
 - Revoir les règles concernant l'attribution aux universités de la subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire afin que cette subvention repose sur l'atteinte d'un réel équilibre budgétaire selon les états financiers audités.

- L'Université du Québec à Montréal (UQAM) manque de rigueur dans le processus de préparation de ses états financiers.
 - Le nombre important d'anomalies décelées lors de nos travaux révèle des déficiences dans le processus de gestion et de divulgation de l'information financière.
 - Les travaux d'audit se sont terminés le 30 octobre 2012, comparativement à l'échéancier initial du 15 juillet 2012 établi par l'UQAM.
 - L'échéance pour la transmission des états financiers prescrite par le MESRST n'a pas été respectée.

Université du Québec à Montréal (suite)

- Recommandations à l'UQAM
 - Concevoir et mettre en œuvre un système efficace de contrôle interne pour prévenir et déceler les anomalies en temps opportun.
 - Réviser les états financiers et les documents à l'appui, et les transmettre à l'auditeur indépendant en temps opportun pour qu'il puisseachever son audit dans le respect du calendrier proposé.
 - Veiller à ce que le processus de préparation des états financiers permette de respecter les échéances prescrites par le MESRST.

Suivi des recommandations formulées l'an dernier

- Progrès satisfaisants pour trois recommandations
 - Les mandats d'audit confiés aux auditeurs indépendants des cégeps ont été regroupés.
 - La source des mandats d'audit confiés aux auditeurs indépendants des cégeps a été déterminée.
 - Ces mandats tiennent maintenant compte des exigences des Normes canadiennes d'audit.

Suivi des recommandations formulées l'an dernier (suite)

- Progrès insatisfaisants pour trois recommandations
 - Plusieurs universités n'ont toujours pas produit leurs états financiers dans les délais prévus. En octobre 2012, seulement 7 universités sur 19 les avaient transmis.
 - La méthode utilisée par les cégeps pour comptabiliser les subventions relatives au financement de leurs immobilisations n'a pas été modifiée. Elle crée encore des distorsions dans les résultats annuels des cégeps.
 - Aucune modalité prévue par le MELS et le MESRST pour le paiement des subventions servant à financer les congés de maladie et les vacances.